

ABONNEMENT.

Saumur : 30 fr.
Poste : 95 fr.
On s'abonne : A SAUMUR, chez tous les Libraires ; A PARIS, chez DONGREL et BULLIER, Place de la Bourse, 39 ; A. EWIG, Rue Fléclier, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne : 20 c. Réclames, — : 30 Faits divers, — : 75

RÉSERVES SONT FAITES Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, chez MM. HAYAS-LAFITE et Cie, Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 20 Septembre 1880.

LA CRISE.

Ce n'est pas seulement une crise ministérielle, c'est une crise gouvernementale. Mais procédons par ordre :

Vendredi, dans le conseil des ministres qui a eu lieu de 5 à 7 heures, on avait décidé, en principe, qu'une note serait publiée au Journal officiel de dimanche, et qu'une circulaire serait adressée aux congrégations signataires de la Déclaration.

Dans cette circulaire, les congrégations devaient être informées que la signature de la Déclaration ne les dispensait pas de la demande d'autorisation.

Mais on ne s'est pas entendu sur la rédaction de la Note et de la Circulaire, et c'est à cette occasion que le conflit a éclaté.

M. de Freycinet, dont la patience était à bout, a éclaté en reproches amers contre M. Constans dont l'attitude a été des moins franches dans toute cette affaire. Le président du conseil lui a reproché, notamment, la publication par l'Agence Havas de notes faisant jouer au ministre de l'intérieur un rôle en opposition avec la politique générale du cabinet. On assure que les mots d'intrigue et de déloyauté auraient été prononcés.

Bref, on s'est séparé très-irrité de part et d'autre.

La publication de la Note et de la Circulaire a été abandonnée.

M. Constans s'est alors rendu auprès de M. Gambetta, à qui il a rendu compte de l'incident qui venait d'avoir lieu.

Que s'est-il passé entre M. le président de la Chambre et M. le ministre de l'intérieur ? C'est ce que nous ne saurions dire.

Toujours est-il que M. Grévy, qui considérait toutes les difficultés pendantes comme ajournées provisoirement, sinon comme définitivement applanies, a reçu samedi matin, à 7 heures, une lettre par laquelle M. Cons-

tans donnait sa démission de ministre de l'intérieur.

M. Grévy, qui se disposait à partir pour la chasse, a été très-vivement contrarié de cet incident.

Immédiatement, tous les ministres ont été convoqués à l'Élysée.

En arrivant à l'Élysée, le général Farre, apprenant que M. Constans avait donné sa démission, déclara qu'il se retirait.

M. Gazot fit la même déclaration.

M. Ferry déclara également qu'il lui était impossible de conserver son portefeuille. Mais, sur les instances pressantes de M. Grévy, il consentit à ajourner sa démission.

Nous devons dire ici que M. de Freycinet, qui avait offert vendredi sa démission et qui ne l'avait pas maintenue sur les pressantes instances de tous ses collègues sans exception, y compris M. Grévy, s'est répandu en paroles amères contre MM. Constans et Farre, qu'il a littéralement accusés de trahison.

A 3 heures, les ministres démissionnaires se sont rendus auprès de M. Gambetta, qui devait conférer avec M. de Freycinet, lequel manifestait aussi l'intention de se retirer.

M. Gambetta, disait-on, désirait la constitution d'un ministère Brisson.

Tout est arrangé.

Le conseil des ministres s'est réuni de nouveau samedi, à 3 heures du soir, et s'est séparé à 5 heures.

Tous les ministres, même ceux qui avaient donné leur démission, y assistaient.

L'accord s'y est établi.

Les démissions ont été retirées.

Qu'a-t-on décidé ? Rien ; il a été seulement convenu que M. Constans, de la même plume avec laquelle il avait signé sa démission, écrirait la circulaire suivante adressée aux « supérieurs des congrégations religieuses non autorisées » et publiée par le Journal officiel :

« Paris, le 18 septembre 1880.

» Monsieur le supérieur,

» J'ai reçu la déclaration que vous m'avez adressée le 31 août relativement à l'appa-

tion imminente du second des décrets du 29 mars.

« Pour faire cesser, dites-vous, tout mal entendu et pour répondre aux accusations de la presse qui représente les congrégations non autorisées des deux sexes comme des foyers d'opposition au gouvernement de la République, » vous me déclarez, tant en votre nom qu'au nom du conseil et des membres de votre société, que « votre abstention n'a eu nullement le motif qu'on lui prête, et que les répugnances politiques n'y ont aucune part. »

» Vous protestez de votre respect et de votre soumission à l'égard des institutions actuelles du pays. Vous répudiez la prétention de vous constituer à l'état d'indépendance vis-à-vis de la puissance séculière.

» Vous terminez en affirmant que vous êtes résolu à ne jamais vous départir de cette ligne de conduite, et en exprimant l'espoir que le gouvernement accueillera avec bienveillance la déclaration sincère et loyale dont vous prenez l'initiative, et qui vous laissera continuer librement les œuvres de prière, d'instruction et de charité auxquelles vous avez dévoué votre vie.

» Le gouvernement ne peut, monsieur le supérieur, voir qu'avec satisfaction tous les citoyens, à quelque classe qu'ils appartiennent, témoigner publiquement de leur respect et de leur obéissance aux institutions du pays. Il prend volontiers acte de la résolution que les congrégations manifestent de rejeter toute solidarité avec les passions et avec les partis politiques.

» Quant à l'espoir qu'elles expriment de voir le gouvernement user de son pouvoir en leur laissant continuer leurs œuvres, je ne puis que vous faire observer que le second des décrets du 29 mars a eu précisément pour but de mettre un terme à l'état de tolérance dont vous demandez le maintien et de lui substituer le retour à la légalité.

» Recevez, monsieur le supérieur, l'assurance de ma parfaite considération.

» Le ministre de l'intérieur et des cultes, » CONSTANS. »

Dès hier matin, M. Grévy est reparti pour

Mont-sous-Vaudrey goûter les loisirs de la villégiature.

Chronique générale.

Les journaux républicains ont annoncé avec un air de triomphe que l'Allemagne imitait les glorieux exemples de la République et refusait de donner asile aux Jésuites alsaciens chassés de leurs maisons françaises.

C'était mal récompenser le patriotisme de ces religieux qu'applaudir aux sévérités du gouvernement allemand à leur égard ; car le crime reproché aux Jésuites de l'autre côté du Rhin, c'est précisément leur amour pour la France, c'est le sacrifice qu'ils ont fait pour elle.

La Gazette d'Alsace-Lorraine nous annonce, en effet, que l'administration s'est appuyée, pour opérer ces expulsions, sur le fait que les Jésuites alsaciens, récemment venus de France en Alsace, ont opté, et sont par conséquent étrangers. Or, d'après la loi du 4 juillet 1872 sur les Jésuites, le séjour sur le territoire allemand est interdit à tous les Jésuites étrangers.

Que les Allemands punissent un tel forfait, c'est leur rôle ; mais que la France frappe des citoyens éprouvés, des patriotes qui l'ont voulu pour mère, c'est une infamie pure et simple.

On écrit de Berlin :

« On considère comme inévitable une grave discussion entre M. Gambetta et M. Grévy. Une chose est certaine, c'est que si la France prend fait et cause pour les Grecs, l'Allemagne et l'Autriche se rangeront du côté de la Turquie, laquelle s'entendra avec la Russie et la détachera ainsi d'une alliance éventuelle anglo-française. »

On dit au ministère des affaires étrangères

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LES NOCES DE VIOLETTE.

(Suite.)

Madeleine, de son côté, ne fut jamais ingrate. C'était une confidente naturelle, s'intéressant à Violette plus que personne, parce que mieux que personne elle pouvait lire à livre ouvert dans cette âme où le courage s'unissait à la sensibilité.

— Chère et pauvre enfant ! murmurait-elle, oubliant que parfois Jérôme aurait pu l'entendre... si digne d'être heureuse et réduite à une triste existence !

À quoi l'orpheline répondit, avec le frissonnement d'une terreur involontaire :

— Ne parlez pas ainsi, je veux croire à un avenir exempt au moins d'épreuves que je ne pourrais supporter... Madeleine ! oh ! Madeleine ! je sais que de grands malheurs vous ont sigri le caractère ; mais, de grâce ! ne cherchez pas à détruire mon espérance !

— Ce ne fut jamais mon intention.

— M. Cyprien m'aime autant que je l'aime. Sa constance finira par attendre son père et sa mère.

— Vous ne demandez qu'à le croire. C'est de votre âge.

— Eh bien ! s'écria la pauvre fille, si je n'ai que cette illusion pour soutien, pourquoi me l'enlever ?

Madeleine comprit alors l'imprudence de ses paroles, et, pour se les faire pardonner, ouvrit ses bras à Violette qui s'y jeta toute en pleurs.

— Ah ! fit celle-ci, quand vos baisers et les miens se confondent, cela me transporte au temps où vivait ma chère mère !

Cependant, les épreuves redoutées ne tardèrent point à se manifester.

A force d'entendre critiquer le choix du jeune fermier des Vignes, surtout prôner une certaine Valérie Houdard que Jacques aspirait à nommer sa bru, l'orpheline sentit peu à peu diminuer l'espoir qui jusqu'alors ne l'avait guère abandonnée.

Afin d'éviter de nouveaux commérages, elle renonçait depuis longtemps à rencontrer Cyprien, même dans les occasions fournies par le hasard. Un tel rigorisme pourtant ne s'étendit pas jusqu'à interdire l'approche de la maisonnette partagée avec Madeleine.

Combien de fois notre amoureux, hissé sur un cheval, afin de mieux se trouver à la hauteur des fenêtres, avait joint une tendre parole aux regards échangés !... Ce n'était guère ; mais Violette voyait là un trait d'union entre le passé et l'avenir.

Depuis une semaine, Cyprien avait cessé de paraître, et mesdemoiselles Clarisse, Agathe et Jeannette assuraient que son mariage avec Valérie

Houdard était prochain.

Un soir, au moment de regagner la maison, Violette aperçut le jeune fermier.

— Qu'avez-vous ? demanda-t-elle, en le voyant fort troublé.

— Je suis à la veille de me brouiller avec ma famille.

— Eh ! pourquoi ?

— Mes parents, vous le savez, dit-il, accordent la première place à l'argent. Une clause du marché conclu avec le vendeur de nos terres exige des paiements réguliers ; or, pas un ne le fut. De là une angoisse terrible, un fougueux désir de richesse rapide. On espère beaucoup l'héritage du cousin Jérôme. Il arrangerait les affaires et me donnerait une force de résistance que je n'ai guère en face d'une telle situation ; mais l'héritage se fait attendre, et si un vœu doit hâter la fin de ce brave homme, ce ne sera certes pas le mien !

» Dans cette circonstance, un « beau mariage », comme on dit, aiderait beaucoup à sortir d'embarras. Voilà pourquoi mon attachement pour vous irrite mes parents.

— On veut que vous épousiez Valérie Houdard ?

— Vous le saviez !

— Les messagères de mauvaises nouvelles ne manquent pas.

— Oui ; mais, ce que vous ignorez : mon père vient de faire la demande, et le jour des fiançailles

est arrêté.

— Dieu ! fit la jeune ouvrière, devenue aussi pâle que son interlocuteur.

— Oh ! protesta celui-ci, dont les mains frémissantes saisirent celles de Violette, vous ne pensez pas que cela change mes sentiments ? Vous seule deviendrez ma femme ou je ne me marierai jamais.

Chose étrange ! la pauvre fille qui avait failli s'évanouir à l'annonce du mariage de son bien-aimé avec une autre, fut promptement assez forte pour reprendre avec fermeté :

— Monsieur Cyprien, vous consacrer ma vie eût été un grand bonheur ; mais apparemment le rêve était trop beau pour qu'il puisse se réaliser.

— Violette, je ne vous comprends pas.

Plus émue, assurément, qu'elle n'aurait voulu le paraître, l'orpheline poursuivit, avec la lenteur d'une personne qui cherche à se dominer et à mesurer ses paroles :

— Vos parents ont des droits autrement sacrés que les miens.

— Je puis vous épouser malgré eux et vous me conseillez de ne plus songer à vous ! est-ce possible ?

— On peut tout ce que l'on veut, monsieur Cyprien.

— Même ne plus aimer qui nous aime encore, qui nous aimera toujours ?... oh ! ne répondez pas ! Votre affirmation ne serait qu'un généreux men-

qu'il n'y a aucune raison d'appréhender que l'annexion des îles de Taïti donne lieu à la moindre complication diplomatique.

On laisse même entendre que le silence de l'Angleterre aurait été payé par notre participation à la démonstration navale.

Le Triboulet a reçu samedi de M. Constans, ministre de l'intérieur, se disant domicilié à Toulouse, une assignation à comparaître devant le tribunal de première instance de Toulouse, pour s'entendre condamner à 50,000 fr. de dommages et intérêts et à l'insertion du jugement dans tous les journaux politiques de Paris et de Toulouse.

Ce procès, appelé à un grand retentissement, sera plaidé le 8 octobre prochain.

VERSETS BIBLIQUES.

Amusante fantaisie d'Albert Millaud, du Figaro :

1. Au commencement, il n'y avait que le chaos et Gambetta ; Gambetta créa la République en sept jours.

2. Le premier jour, il créa les préfets et les fonctionnaires.

3. Le deuxième jour, il créa le général Farre.

4. Le troisième jour, il dit : « Que l'amnistie soit, » et l'amnistie fut.

5. Le quatrième jour, il créa le journal la République française.

6. Le cinquième jour, comme il voyait que la République française s'ennuyait, il lui enleva une côte, il fit la Petite République française.

7. Le sixième jour, il créa M. de Freycinet et le nomma chef du cabinet.

8. Le septième jour, il vit que son œuvre était parfaite et alla se reposer à Ville-d'Avray.

9. Et auparavant, il dit à Freycinet : « République où tu vis est mon paradis. Tu en jouiras avec de bons appointements. Tu y exécuteras mes volontés, qui sont les décrets du 29 mars. Mais garde-toi de toucher à l'arbre du cléricisme, où sont des fruits défendus. »

10. Et Freycinet jouit du Paradis, mais il lui arriva de goûter au fruit défendu.

11. Alors il vit clair et n'exécuta plus les volontés du Seigneur, qui s'irrita.

12. Et le Seigneur Gambetta dit : « Freycinet, Freycinet, où est-tu ? »

13. Et Freycinet répondit : « Je suis à Luchon, mais je n'ose comparaître devant ta face. »

14. Et Gambetta dit : « Freycinet, Freycinet, qu'as-tu fait des décrets que je t'avais confiés ? »

15. Et Freycinet répondit : « Quels décrets ? Je n'ai jamais gardé de décrets. »

16. La voix de Gambetta se fit entendre : — Le cri de mon peuple est monté jusqu'à moi. Il crie vengeance contre toi. »

17. Je retire ma main de la tête. Tu ne seras plus le chef de mon ministère. Tu enfanteras des chemins de fer dans la douleur, et à la fin, tu deviendras un simple cantonnier de la Compagnie du Midi.

songe !

Voyant qu'elle ne parviendrait pas à le décourager, Violette, héroïquement inspirée, reprit :

— Qui vous dit qu'en acceptant votre amour, je ne fus pas, avant tout, ambitieuse, et que maintenant, certaine de ne pas réussir, je n'attends pas impatiemment votre mariage, c'est-à-dire une complète liberté pour le cas où de plus sûrs époux se présenteraient ?

— Je rêve ! je rêve ! murmura douloureusement Cyprien.

Le brave garçon, frappé au cœur, ne put ajouter un seul mot. On se rappelle que les rencontres avec Violette avaient généralement lieu près de la maison habitée en commun avec Madeleine Bordier, laquelle pouvait tout voir et tout entendre.

Il n'y eut pas que la vieille femme ! Jeannette et Clarisse, revenant de la ville, avaient remarqué nos amoureux. Agathe fut avertie et déjà les méchantes langues apostrophèrent celui qui dédaignait toujours leurs avances matrimoniales.

Cyprien fut tenté de chercher querelle aux impitoyables ; mais elles gagnèrent au large avec de grands éclats de rire. Violette était rentrée et la nuit allait succéder au crépuscule. Le jeune fermier, en galant homme, dut songer à une retraite immédiate.

(A suivre.)

ALFRED SÉGUIN.

18. Et Gambetta chasse Freycinet de sa présence.

19. Il commist l'archange Devès et le vieux séraphin Guichard à la garde de son Elysée. Ils empêchèrent Freycinet d'affronter le visage du Maître.

20. Freycinet se déroba à la face des humains. Il s'en alla dans les Pyrénées et vécut avec les chamois et les ours.

21. Il leur apprend à danser sur la corde et à se tenir en équilibre entre le radicalisme et le cléricisme.

Etranger.

ANGLETERRE. — M. Gladstone vient de recevoir, non-seulement de lord Odo Russell, mais encore de plusieurs de ses amis à Berlin, la nouvelle que la Russie cherche à effectuer un rapprochement avec l'Allemagne et l'Autriche au détriment de l'Angleterre.

RUSSIE. — On télégraphie de Saint-Petersbourg la nouvelle suivante :

« Un prisonnier politique, arrêté il y a quelques jours, s'est suicidé en se pendant dans sa cellule, après avoir révélé les noms des chefs nihilistes ; il a également désigné le criminel qui tenta de tuer l'empereur au Palais d'Été, l'hiver dernier, et qui se trouve être sous les verrous. »

« Le suicidé était étranger et avait été arrêté à cause de ses bagages qui avaient paru suspects et dans lesquels on avait trouvé des sommes importantes, ainsi qu'une quantité considérable de matières explosibles. »

Si ces faits se confirment, la tâche du général Melikoff se trouvera facilitée, et cet agent énergique aura bien mérité de son souverain et de son pays.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Hier a eu lieu, à l'église Saint-Nicolas, l'installation liturgique du sympathique M. Renou, nommé curé de la paroisse en remplacement du regretté M. Henry, décédé.

Nous reviendrons sur cette cérémonie qui avait attiré la grande majorité des paroissiens de Saint-Nicolas et beaucoup des habitants de la ville.

Le *Diario do Governo*, journal officiel espagnol, publie la nouvelle suivante :

« M. L. Girard, négociant en métaux, à Saumur, après avoir fait, en 1879, à l'Espagne et au Portugal des fournitures importantes, a été nommé chevalier de l'ordre royal du Christ. »

VOLONTARIAT D'UN AN.

Les candidats au volontariat ayant obtenu 400 points ou plus à l'épreuve écrite, seront seuls admis à passer l'examen oral. Voici, pour le département de Maine-et-Loire, la liste des jeunes gens qui se trouvent dans ces conditions :

1. Château, Georges-Constant, 740 points.
2. Ferreau, René-Armand, 685.
3. Frémi, Lucien, 670.
4. Galisson, Alfred, 650.
5. Juteau, Paul-Emile, 635.
6. Joubert, Alphonse-Louis, 620.
7. Lardeux, Eugène, 610.
8. Boutier, Charles-Alexandre-Pierre-Marie, 605.
9. Michaud, Joseph-Marie-César, 585.
10. Fiévé, Théophile-Joseph, 580.
11. Brugerolles, Adolphe-Étienne, 555.
12. David, Simon-Théophile, 555.
13. Bougron, Léon, 550.
14. Charrier, Camille-Laurent, 540.
15. Albert, Jacques-Jean-Marie, 535.
16. Berné, Maurice-Hilaire, 520.
17. Pasquier, Jules-Louis, 520.
18. Mercier, Emile-Joseph, 515.
19. Maurin, Jules, 515.
20. Bellier, Alphonse-Joseph-Marie, 500.
21. Brosseau, François-Joseph-Eugène, 500.
22. Ledieu, Pierre-Henri, 500.
23. Proust, Eugène-Michel, 470.
24. Chaligné, Henri-René-François, 460.
25. Biéumont, Ludovic-Adrien, 430.
26. Rontard, Théodore, 430.

L'examen oral aura lieu le 27 septembre.

On nous assure, dit le *Journal d'Indre-et-Loire*, que M^{rs} Freppel se refuse à adhérer à la Déclaration des congrégations non autorisées, qui ne sera pas signée dans son diocèse ; que plusieurs autres évêques suivent dans cette voie M^{rs} l'évêque d'Angers, notamment M^{rs} du Mans. On dit même que plusieurs communautés, en particulier celle des Bénédictins de Solesmes, ne consentiront à signer la fameuse déclaration que sur un ordre écrit du Saint-Père.

LONGUE.

Le *Journal de Maine-et-Loire* donne les détails suivants sur le meurtre dont nous avons parlé dans notre numéro de samedi :

« Mardi 14 courant, sur les cinq heures du soir, dans un cabaret tenu par le sieur Faucillon, près le pont de Saint-René, en la commune de Longué, une discussion politique s'étant engagée entre le sieur Richard, chef cantonnier à Longué, et le sieur Jousset, journalier aux Rosiers, le sieur Faucillon les mit à la porte de son établissement. »

« En sortant, le sieur Richard se saisit d'un énorme bâton de frêne et en asséna un vigoureux coup sur la tête du sieur Jousset qui tomba pour ne plus se relever. »

« Malgré les soins qui lui furent prodigués, il expira dans la matinée du 15. Cet homme était âgé de 46 ans et père de quatre enfants, dont le plus jeune a 8 mois. »

« Le meurtrier, en apprenant la mort de sa victime, est allé faire des aveux à la gendarmerie de Longué qui l'a maintenu en état d'arrestation et transféré jeudi matin à la maison d'arrêt de Baugé. »

« Le parquet de Baugé s'est transporté sur les lieux dans la soirée de mercredi 15, accompagné du docteur Boël, de Baugé, qui a fait l'autopsie en présence de l'assassin. »

ANGERS.

Le R. P. Kervennic s'est rendu, mardi, au greffe du tribunal civil d'Angers, assisté de M^{rs} Soudée, avocat. Le Révérend Père a fait opposition devant la chambre des mises en accusation de la Cour d'Angers à l'ordonnance par laquelle M. le juge d'instruction Chénouau s'est déclaré incompétent pour examiner la plainte portée contre M. le préfet Louis Assiot.

POITIERS.

Les Jésuites de Poitiers, expulsés le 1^{er} septembre dernier, ont introduit une instance auprès du tribunal de Poitiers, contre M. le préfet de la Vienne, à fin de réintégration dans leur collège.

Le président du tribunal, M. Sachet, a rendu une ordonnance aux termes de laquelle il s'est déclaré compétent.

M. le préfet a pris immédiatement un arrêté de conflit.

TOURS.

Un vol d'un genre assez rare vient d'être commis à Fouras, près de Tours.

Les amateurs de fruit défendu ont vendangé en une nuit une vigne d'une contenance assez grande, puisqu'elle donnait six pièces de vin.

On espère retrouver aisément les voleurs de raisins, qui ne peuvent guère être que des gens du pays.

Un empoisonnement causé par des champignons a eu lieu ces jours derniers, dans les environs d'Azay-le-Rideau, arrondissement de Chinon. Une femme a succombé. Un homme est, dit-on, expirant. Deux ou trois autres personnes qui avaient également mangé de cette plante vénéneuse sont très-malades. Cependant on espère les sauver.

Le vin sera cher cette année, dit le *Journal du Loir-et-Cher*.

Aux environs de Blois, on a déjà vendu des vins blancs, nus, à l'anche du pressoir (24 pièces pour 20), à raison de 80 fr.

On lit dans l'*Indépendant*, de Tours :

« Jeudi matin, ont eu lieu, à Lyon, les obsèques de M^{rs} de Boërio, la femme du général commandant la cavalerie de Lyon et qui compte tant d'amis dans notre ville. »

« M^{rs} de Boërio souffrait depuis longtemps d'une maladie intestinale. »

« Son corps a été porté à la gare de Perrache. Il sera inhumé dans le caveau de la famille, à Fontainebleau. »

« Tous les généraux de la garnison de Lyon, le corps des officiers des deux brigades de cavalerie au complet, un grand nombre d'officiers supérieurs assistaient aux funérailles. »

« M. le général de Boërio était accompagné de son fils, officier au 3^e hussards, détaché comme instructeur à l'École de cavalerie et *sportman* distingué. »

Tentative d'assassinat sur le directeur des postes et télégraphiques d'Orléans.

Une tentative d'assassinat a été commise jeudi, sur la personne de M. Cide, directeur des postes et télégraphiques d'Orléans.

M. Cide, dit le *Journal du Loiret*, habite la maison du faubourg Bannier, portant le n^o 88, située à l'angle du faubourg et de la rue de la Bourie. Les bureaux sont situés dans la même maison.

Jeudi, vers trois heures et demie, un individu, d'origine corse, nommé Scoffoni (Jean-Antoine), se présenta et demanda à parler au directeur. Le domestique l'introduisit. Y eut-il quelques paroles échangées ? Nous l'ignorons. Toujours est-il que le visiteur tira un revolver de sa poche et en déchargea sur M. Cide deux coups dont un seul atteignit au côté droit, en glissant sur les côtes.

L'assassin prit la fuite en passant par une chambre où M^{rs} Cide se trouvait alitée, et en déchargeant un nouveau coup dans l'escalier. Aux cris qu'elle poussa, Scoffoni l'engagea à ne pas s'effrayer, et, tournant son arme contre lui-même, essaya de se suicider. La blessure qu'il s'est faite à la tête ne paraît pas grave.

Les employés du bureau, attirés par le bruit des détonations, se rendirent maîtres de ce forcené et le conduisirent à la caserne du faubourg Bannier, où il fut gardé à vue jusqu'à l'arrivée de la justice, pendant qu'on prodiguait les premiers soins à la victime.

Nous sommes heureux d'apprendre que l'état de l'honorable directeur des postes est aussi satisfaisant que possible et qu'il n'inspire aucune inquiétude. La balle qui l'a frappé a pu être extraite.

C'est la vengeance qui a été le mobile du crime.

Scoffoni, employé des postes à la gare du chemin de fer, avait été condamné à trois mois de prison, par le tribunal correctionnel d'Orléans, pour détournement de valeurs contenues dans des lettres chargées. Il venait de subir sa peine ; on voit comment il a employé ses premières heures de liberté. Il est âgé de 29 ans.

NIORT.

Le jeudi 7 octobre prochain, à 2 heures de l'après-midi, il sera procédé, en séance publique, par M. le préfet des Deux-Sèvres, en conseil de préfecture et en présence de M. G. Forestier, ingénieur en chef des ponts et chaussées, dans les formes réglementaires, à l'adjudication au rabais, sur soumission cachetée, des travaux d'exécution des constructions métalliques de l'infrastructure du chemin de fer de Poitiers à Bressuire.

Ces travaux sont évalués à la somme de 383,000 francs.

NANTES.

Par un récent arrêté, M. le préfet a approuvé le tarif proposé par le Conseil municipal et adopté par les conseils de fabrique de la ville, pour le transport, au moyen de chars funèbres dits corbillards, des corps des décédés de la maison mortuaire à l'église et au cimetière.

Ce mode de transport ne sera toutefois obligatoire qu'à partir du 27 février 1881.

RENNES.

Jeudi soir, à 5 heures et demie, un grave accident a mis en émoi le quartier de la rue d'Échange. Une maison en construction dans le jardin de M. Gicquel, banquier (rue d'Échange et rue Saint-Malo), s'est subitement écroulée, du moins la façade sud, déjà élevée à 8 mètres 50 de hauteur. Les échafaudages et les six ouvriers qui les occupaient ont été entraînés dans cette chute et ensevelis sous les débris et sous les matériaux. On a été obligé de scier plusieurs madriers pour les retirer. Tous sont plus ou moins blessés.

VITRÉ.

Le conseil municipal de Vitré, dans sa dernière séance, a renouvelé pour dix ans

le bail qui confie à M^r l'archevêque de
Rennes la direction de notre collège commu-
nal. (Journal de Vitre.)

Nécrologie.

M. l'abbé Louis-Joseph HENRY, curé de Saint-
Nicolas, à Saumur, chanoine honoraire de la
cathédrale d'Angers.

Une belle vie sacerdotale vient de s'étein-
dre à Saumur. M. l'abbé Henry, curé de
Saint-Nicolas depuis trente-huit ans, mourait
le 24 août dernier, terrassé en quelques
heures, mais non surpris; car c'est bien à lui
que peuvent s'appliquer ces paroles de nos
saints livres: *Beatus ille servus quem, cum
cenerit Dominus ejus et pulsaverit januam, in-
venit vigilantem* (1). Depuis les pieuses années
de son enfance et de son adolescence cléri-
cale, la vigilance chrétienne n'avait pas dé-
failli dans l'âme de ce fidèle serviteur; et
cette vertu, mère de toutes les autres, était la
source de l'inaltérable sérénité que les ap-
proches de la mort, si brusques qu'elles
aient été pour lui, n'ont pu troubler.

Né en 1805 à Durtal, d'une famille dont
la foi a donné, depuis près d'un siècle, de
nombreuses vocations religieuses à notre
diocèse, le jeune Henry, placé au collège de
Combré, ne tarda pas à s'y distinguer par
son intelligence et une piété exemplaire; à
ce point que le vénérable fondateur de cette
maison n'hésita pas à le garder comme pro-
fesseur avant de l'envoyer au grand Sémi-
naire.

Prêtre en 1829 et nommé vicaire à Saint-
Pierre de Saumur, ses vertus et son zèle lui
eurent bientôt concilié les sympathies et le
respect de tous. Il en fut de même, quatre
ans plus tard, à Varennes-sous-Montso-
reau, où il devenait curé, à peine âgé de 28
ans.

Si l'on veut bien se rappeler qu'à cette
époque, vers 1833, les rapports du prêtre
avec les populations n'étaient pas toujours
des plus faciles, on appréciera d'autant
mieux les qualités solides et aimables que le
jeune curé développa dans ce nouveau
poste. Aussi, neuf ans après, en 1842, ce ne
fut que sur les instances de son évêque qu'il
put s'arracher à l'affection de ses paroissiens;
et les larmes des habitants de Varen-
nes, après trente-huit années de séparation,
n'ont pas manqué aux funérailles du curé de
Saint-Nicolas.

Avec de tels commencements, il était facile
de prévoir quelle honorable place M. l'abbé
Henry occuperait bientôt dans les rangs du
clergé de Saumur.

Qu'il soit permis d'abord à l'un de ses
confères dans le sacerdoce de payer un
juste tribut de reconnaissance au prêtre si
pieux, si régulier, si exact dans l'accomplis-
sement de ses moindres devoirs, et qui fut
pour nous, pendant toute sa vie, un si par-
fait modèle.

Homme de prière et entièrement dévoué à
la maison de Dieu, M. Henry entreprit sans
délai, et il a poursuivi, avec un zèle aussi
patient qu'infatigable, la restauration et
l'embellissement de son église. C'est par ses
soins qu'elle fut dotée d'un orgue, complé-
tement rajournée à l'intérieur, ornée de vi-
traux et pourvue d'un clocher.

La bonne exécution de la musique sacrée
faisait surtout les délices de ce bon prêtre.
Sa belle voix de basse n'avait pas de rivale
dans le diocèse. Heureuse voix qui a chanté
ici-bas, jusqu'à la dernière heure, les canti-
ques du ciel, et avec quelle foi, quelle piété,
quel sentiment profond de la louange de
Dieu dans l'accomplissement de la sainte
liturgie!

Beatus qui intelligit super egenum... (2). Si
la charité de M. Henry n'a pas besoin d'être
louée, l'intelligence qu'il eut des besoins de
ses pauvres, dont la liste exacte était entre
ses mains, ne fut pas moins remarquable.
Et c'est ainsi que dans le budget de ses au-
mônes il put toujours réserver une part
considérable pour l'œuvre des loyers. Il se-
rait difficile d'évaluer les sommes qu'il a
consacrées à cette bonne œuvre, si intéres-
sante pour les familles indigentes, et qui leur
épargne périodiquement de si poignantes
inquiétudes.

C'est dans le même esprit de charité intel-
ligente qu'il donna pendant de longues an-
nées un concours des plus actifs à la Société
d'aide et de secours par le travail. Les bornes
de cette notice ne nous permettent pas de

nous étendre sur ce sujet. Qu'il nous suffise
de dire que cette œuvre de bienfaisance, dont
le développement doit être attribué en grande
partie à M. le curé de Saint-Nicolas, donne
aujourd'hui, annuellement, 20,000 francs
de travail à de nombreuses ouvrières, rete-
nues chez elles par leurs infirmités ou les
soins de leur ménage. Ce travail vient du de-
hors pour ne nuire, même indirectement, à
personne; et les bonnes Sœurs de l'ancien
Bureau de bienfaisance sont toujours les
intermédiaires zélées de cette charitable en-
treprise.

L'École de cavalerie est située sur la pa-
roisse de Saint-Nicolas, et l'hôpital militaire
y fut longtemps annexé. Ce fut un champ
nouveau pour le zèle de M. le curé, où il
recueillit en toute occasion, et de la part de
tous, les témoignages de la plus respec-
tueuse et cordiale sympathie. Pendant le
désastreux hiver de l'année 1870, l'École
presque tout entière étant convertie en am-
bulance, il y eut là pour M. Henry et pour
son digne collaborateur, un surcroît de dé-
vouement et de fatigue où leur santé fut un
instant compromise. La colonie militaire,
dont la ville de Saumur est fière à juste titre,
ne pouvait oublier de tels services. Aussi
est-elle venue en foule aux obsèques du vé-
nérable curé; et parmi les regrets qui ont
été donnés, loin de Saumur, à sa mémoire,
nous ne serons pas indiscrets de dire com-
bien M. le Général qui vient de quitter l'École
a été sensible à la nouvelle du triste événe-
ment.

La dernière œuvre de M. le curé de Saint-
Nicolas fut la création d'une école et d'un
asile sur sa paroisse. Il s'y donnait tout en-
tier quand l'heure suprême est arrivée.

L'avant-veille de sa mort, il chantait en-
core le *Te Deum* dans l'église de Nantilly,
avec les restes toujours vaillants de cette voix
qu'on aimait toujours à entendre. On était
loin de penser à une fin prochaine. Depuis
quelques années cependant, sa santé était
visiblement altérée. Et lui-même, — faut-il le
dire, — il souhaitait mourir. Comme à toutes
les grandes âmes, la douleur ne lui avait
pas été épargnée; une blessure terrible sai-
gnait toujours au fond de son cœur. Et au-
jourd'hui, la France tombée si bas, la Reli-
gion persécutée, la perspective des malheurs
et des hontes où nous courons tête baissée,
c'était là, pour son âme de prêtre et de Fran-
çais, le sujet d'une tristesse d'où elle ne pou-
vait s'arracher. Ses amis et les témoins les
plus intimes de sa vie savent de quels sou-
pirs il remplissait son église, surtout quand
il s'y croyait seul, au pied de l'autel. « Je ne
puis les convertir, disait-il, mais du moins
ma prière auprès de Dieu saura bien les
atteindre. »

C'est dans ces sentiments que, la veille de
sa fête et le jour anniversaire de sa nomi-
nation à la cure de Saint-Nicolas, il se sentit
frappé, vers midi, en se mettant à table. Le
matin à 10 heures il confessait encore. M. le
curé de Saint-Pierre arrivait sur ces entre-
faites, amené par une visible providence. Il
put administrer les derniers sacrements à
son vénéré confrère, et recueillir ses derniè-
res paroles. Ou plutôt, le mourant n'avait
qu'une seule pensée, dès qu'il entrevit la
gravité de son état: « Si c'était ma dernière
indisposition. Les temps sont si tristes. Je
serais heureux de mourir! » Deux heures
après, et sans aucune souffrance, ses vœux
étaient exaucés.

Ce « bonheur de mourir », n'est-ce pas là
le caractère prédestiné de l'âme depuis long-
temps vigilante, prête au premier appel, et
qui se remet avec une juste confiance entre
les mains de Dieu?

Le surlendemain, jour des obsèques, tout
ce que la ville de Saumur a d'honorable
dans tous les rangs de la société se pressait
dans l'enceinte trop étroite de l'église Saint-
Nicolas.

La congrégation de Sainte-Anne y était
représentée par une nombreuse députation.
On se rappelle en effet que, pendant de lon-
gues années, la propre sœur de M. Henry
fut tour à tour supérieure de l'Hôtel-Dieu de
Saumur et supérieure générale des Sœurs de
Sainte-Anne. L'une des nièces du vénéré dé-
funt exerça encore parmi nous, sous le même
habit, le ministère de la charité. Deux autres
sont également religieuses. Les pieux exem-
ples du digne prêtre ne furent pas moins fé-
conds pour susciter de nombreuses voca-
tions ecclésiastiques parmi ses proches et
parmi les enfants d'une heureuse espérance
dont il aimait à s'entourer quelques fussent
leurs besoins, auxquels sa charité ne se las-
sait pas de pourvoir. M. l'abbé Ramondou,
qui dirige depuis trois ans, avec tant de

zèle, la paroisse de Villebernier, est l'un de
ses neveux. M. l'abbé Renou, qui lui succède
aujourd'hui, après avoir été, pendant de
longues années, le confident et l'auxiliaire
de son ministère, lui est parent au même
titre. C'est assez dire que les vertus et les
bonnes œuvres de M. l'abbé Henry ne seront
pas discontinuées dans l'église Saint-Nico-
las.

Que ces âmes chrétiennes nous pardon-
nent de faire violence ici à leur modestie.
Nous ne pouvions oublier la couronne de
bénédiction et d'honneur qu'elles-mêmes ont
préparée à celui que nous pleurons avec
elles. *Generatio rectorum benedicetur* (1).

À la fin de la messe funèbre, M. le curé
de Saint-Pierre, en termes émus, pleins de
force et de délicatesse, fit l'éloge de l'excellent
prêtre dont il avait reçu le dernier soupir. Il
nous a promis cette belle page de notre his-
toire saumuroise, et les larmes de ses audi-
teurs lui ont déjà dit à quels vifs désirs il
répondra quand il pourra nous la donner.

Par respect pour la mémoire de M. Henry,
nous ne reviendrons pas sur l'étrange inci-
dent de police municipale qui s'est produit
au commencement de la cérémonie. Le sen-
timent des honnêtes gens en a fait justice.

Une souscription est ouverte pour élever un tom-
beau au vénérable curé de Saint-Nicolas.
On peut adresser son offrande :
Au bureau du Journal;
A M. Ch. Poisson, trésorier de la fabrique de
Saint-Nicolas, rue de la Petite-Bilange, à Saumur;
Ou la déposer dans les troncs de l'église Saint-
Nicolas.

Faits divers.

On signale de tous côtés que l'ouverture
de la chasse a été pour beaucoup l'objet d'a-
mères déceptions.

Pour y porter remède, nous dit l'*Echo
Nogentais*, les chasseurs de Nogent-sur-
Seine se sont engagés, par écrit, à ne pas
tirer la perdrix pendant l'année de chasse
1880-1881.

Les chasseurs étrangers à la commune
ne pourront chasser sur le territoire de No-
gent-sur-Seine qu'étant accompagnés d'un
signataire, et en se conformant au règlement
souscrit entre eux, et ils sont prévenus
que des mesures sévères sont prises pour
en assurer l'exécution en ce qui les con-
cerne.

Un duel a eu lieu, jeudi, à Moulins, entre
deux officiers du 16^e chasseurs: MM. Hadru
et Beaudoux. L'issue a été fatale pour l'un
d'eux, M. Beaudoux, qui s'est enfoncé lui-
même à la première passe; il a immédiate-
ment succombé à sa blessure.

Le duel a eu lieu en présence du prévôt,
qui n'a pu empêcher le fatal dénouement.

L'enterrement de M. Beaudoux a eu lieu
vendredi.

*Les besoins et les ressources en blé des diffé-
rents pays d'Europe.* — On commence à pou-
voir se former aujourd'hui une idée de la
situation des différents pays d'Europe en ce
qui concerne les besoins et les ressources en
blé.

Au nombre des pays importateurs, nous
plaçons l'Angleterre pour un minimum de
35 millions d'hectolitres; la France pour en-
viron 10 millions; la Belgique et la Hollande
pour environ 4 millions; l'Allemagne pour 5
millions; la Suisse pour 2 millions 500
mille hectolitres et l'Italie pour environ 3
millions.

Il est impossible d'indiquer aujourd'hui le
chiffre que pourra exporter la Russie méridio-
nale; peut-être sera-t-il excessivement ré-
duit et n'atteindra-t-il pas 5 à 6 millions
d'hectolitres. La Hongrie ne pouvant, de son
côté, donner beaucoup plus de 3 millions
d'hectolitres, les Etats-Unis, l'Australie et le
Chili sont appelés à fournir cette année à
l'Europe plus de 50 millions d'hectolitres de
blé.

DEUX CURIOSITÉS A VENDRE. — Il y a à
l'heure présente, chez une marchande de
curiosités, à Paris, deux pièces capitales et
qui défient, avec une incroyable audace,
toute espèce de vraisemblance.

L'une représente un lambeau de peau
rougeâtre, garnie d'écaillés, épaisse comme

(1) La famille des justes sera bénie de Dieu.

une écorce de platane, avec des cachets de
cire tout autour et porte cette inscription:
*Fragment de la peau du serpent qui tenta notre
mère Ève au paradis terrestre. Le reptile fut tué
le lendemain par Adam d'un coup d'épieu dont
on peut voir encore la trace. Sceaux de garantie
de savants et de théologiens.*

L'autre pièce, encadrée comme la pre-
mière, est une longue mèche de vieux che-
veux noirs, qui ont dû être fort beaux, et
qu'on a collés avec des cachets de cire sur
un fragment de parchemin peint et décoré
dans le style du moyen âge. L'inscription
dit: *Cheveux de Charles II, dit le Chauve, roi
de France, d'Allemagne et d'Aquitaine, fils de
Louis le Débonnaire et de Judith de Bavière.*
Des cheveux de Charles le Chauve! La plai-
santerie vaut celle du serpent tué par le vieil
Adam.

Eh bien! soyez certains qu'il se trouvera
dans ce grand Paris quelque collectionneur
pour acheter ces deux curiosités invraisem-
blables et quelques esprits crédules pour
soutenir qu'elles sont authentiques.

On sait depuis longtemps que certaines
personnes sont électriques, c'est-à-dire
qu'elles sont à un tel point chargées d'élec-
tricité, qu'elles peuvent donner des chocs
comme le font le gymnote et d'autres pois-
sons.

Le cas de la jeune fille électrique de
Londres (Canada) est cependant le plus ex-
traordinaire dont nous ayons connaissance.
Elle a été malade pendant deux ans, mais
elle est maintenant en bonne santé. Les mé-
decins ne pouvaient pas s'expliquer ce qu'elle
avait; mais, depuis sa guérison, elle semble
être une batterie ambulante.

A moins d'être très-nerveux, personne ne
peut lui toucher la main, ni mettre sa main
avec la sienne dans un seau d'eau. En joi-
gnant les mains, elle peut donner un violent
choc à quinze ou vingt personnes se trouvant
dans une chambre, et elle possède le pouvoir
d'attraction de l'aimant.

Si elle veut saisir un couteau, la lame lui
saute dans la main, et des aiguilles renter-
mées dans leur enveloppe de papier restent
suspendues au bout de ses doigts.

Si elle entre dans un salon, toutes les
personnes présentes éprouvent une influence
perceptible; les unes sont assoupies, d'au-
tres indisposées et éternuées jusqu'à son dé-
part.

Un enfant s'éveille à son approche, mais
une légère caresse de sa main le rendort de
nouveau.

Les animaux sont également sujets à
être influencés par elle, et le chien favori de
la maison reste pendant des heures entières
à ses pieds aussi immobile que s'il était
mort. Ce cas est réellement trop extraordi-
naire, croyons-nous, pour que les savants
spécialistes américains ne s'empressent pas
de l'étudier et de l'expliquer, si c'est pos-
sible.

M. Gambetta a changé de valet de chambre.
Naturellement, le nouveau venu n'est pas encore au
courant du service du Maître. Jugez-en.

M. Gambetta venait de se coucher et avait remis
son œil d'émail au domestique pour qu'il le mit dans
un verre d'eau.

— Qu'attendez-vous donc, Pierre? demande le
voluptueux président à son valet de chambre qui ne
bougeait pas.

— Dame! monsieur, j'attends que vous me don-
niez l'autre.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 18 septembre.

La journée n'a pas procuré d'amélioration aux
cours. Quelques tentatives de reprises ont été en-
rayées. Elles auraient peut-être réussi si elles ne
s'étaient pas heurtées aux réalisations habituelles
de fin de semaine.

Notre 5 0/0 oscille de 120.15 à 119.92 1/2. On
voit que c'est le cours de 120 qui reste en discus-
sion.

Une certaine faiblesse se constate sur les fonds
étrangers. L'Italien n'est plus qu'à 85.75. Le Florin
d'or 4 0/0 d'Autriche est au cours rond de 77,
et le Florin Hongrois au cours rond de 94. Le
Russe 5 0/0 1877 fait 94.95.

Les fluctuations continuent à être assez larges
sur le Crédit foncier. On a fait, presque au début,
1,382.50 et on ferme à 1,267.50. On ne se rend pas
exactement compte de l'effet que doivent produire
les décisions prises au sujet du Crédit foncier algé-
rien.

Il y a un excellent courant de demandes sur les
Bons privilégiés de l'Assurance financière. La So-
ciété générale française de Crédit fait preuve d'une
fermeté presque exceptionnelle. La Banque hypo-
thécaire est fort bien tenue à 622.50. Les cours ac-
tuels sont particulièrement favorables à l'achat des
actions de la Banque d'escompte.

(1) Heureux le fidèle serviteur que le Seigneur, quand
il viendra frapper à la porte, trouvera veillant.
(2) Heureux qui a l'intelligence des besoins des pauvres.

LIBRAIRIE FIRMIN-DIDOT ET C^{ie},
rue Jacob, 56, A PARIS.

LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de M^{me} EMMELINE RAYMOND.

Ce journal, indispensable à toutes les mères de famille, paraît le samedi de chaque semaine: il donne par an plus de 2,000 gravures sur bois; — 24 planches, dans lesquelles on trouve plus de 500 modèles nouveaux de patrons en grandeur naturelle, pour vêtements de toutes sortes et de tous les âges; — romans, nouvelles, etc.

Un numéro spécimen est envoyé gratis à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C^{ie}, rue Jacob, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste: dans ce cas, il faut ajouter pour chaque trois mois un timbre de 25 centimes, soit 4 timbres pour l'année.

PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS :

1^{re} édition : 3 mois, 3 fr. 50 ; 6 mois, 7 fr. ; un an, 14 fr.

4^e édition : avec une gr. colorée chaque numéro : 3 mois, 7 fr. ; 6 mois, 13 fr. 50 ; un an, 25 fr. S'adresser également dans toutes les librairies des départements.

LA FRANCE ILLUSTRÉE, par V.-A. Maite-Brun (Jules Rouff, éditeur, 14, Cloître Saint-Honoré, à Paris). Sommaire du 25^e fascicule consacré au département du Cher.

TEXTE : Description physique et géographique. — Histoire du département. — Histoire et description de ses villes, bourgs et châteaux les plus remarquables. — Statistique générale et morale.

GRAVURES : Vue de Bourges. — Château de Meillant. — Cathédrale de Bourges. — Hôtel de Ville de Bourges. — Carte colorée du département, la plus complète à ce jour.

Le fascicule du département, 75 centimes.

Médaille d'ARGENT, Exposition 1879

THYMOL-DORÉ

Recommandé par les sommités médicales pour l'Hygiène, l'Assainissement, Bains, lotions, toilette intime, etc. Le Flac. 2 fr.

SAVON AU THYMOL-DORÉ HYGIENIQUE ET CONSERVATEUR DE LA PEAU

THYMOLINE-DORÉ
POUDRE VELOUTÉE IMPALPABLE

Dépôt Général : 20, rue Richer, PARIS

BESSON, pharmacien, place de la Bilange, MURAY, chemisier de MM. les officiers de l'Ecole, rue Saint-Jean.

Plus d'ASTHME

SUFFOCATION et TOUX

Indication gratis franco.

Ecrire à M. le C^{ie} CLERY à Marseille.

CHEMINS DE FER DE L'ETAT

Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers.

DÉPARTS DE SAUMUR		ARRIVÉES	
DE SAUMUR	A POITIERS	A POITIERS	A ANGERS
6 h. — matin.	10 h. 30 matin.		
8 15 —			
11 25 —	7 40 soir.		11 h. 55 matin.
1 17 soir.	4 51 —		
4 55 —			
7 50 —	11 48 —		9 10 soir.

DÉPARTS DE POITIERS		ARRIVÉES	
DE POITIERS	A MONTREUIL	A SAUMUR	A SAUMUR
5 h. 50 matin.	9 h. 13 matin.	9 h. 53 matin.	
8 35 —	5 17 soir.	6 30 soir.	
12 15 soir.	3 50 —	4 28 —	
6 45 —	10 47 —	11 20 —	

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant de Montreuil à 7 h. 10 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 49.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 18 SEPTEMBRE 1880.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 %	85 50	»	»	Crédit Foncier colonial	445	»	5	C. gén. Transatlantique	595	»	10
3 % amortissable	88 50	»	20	Crédit Foncier, act. 500 fr.	1365	»	5	Canal de Suez	1210	»	6 25
4 1/2 %	115 95	»	05	Obligations foncières 1877	364	»	1	Société autrichienne	600	»	12 50
5 %	119 95	»	»	Obligations communales 1879	479 50	»	6 50				
Obligations du Trésor	518	»	»	Obligat. foncières 1879 3 %	468	»	1 25	OBLIGATIONS.			
Obligations du Trésor nouvelles	515	»	1	Soc. de Crédit ind. et comm.	740	»	»	Est	392	»	»
Dép. de la Seine, emprunt 1857	235	»	2	Crédit mobilier	632 50	»	3 75	Midi	389	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	504 75	1 75	»	Crédit Foncier d'Autriche	760	»	»	Nord	395	»	»
— 1865, 4 %	523	»	»	Est	777 50	»	3 75	Orléans	390 50	»	»
— 1869, 3 %	404	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée	1430	»	»	Ouest	390 35	»	»
— 1871, 8 %	399	»	»	Midi	1030	»	7 50	Paris-Lyon-Méditerranée	391	»	»
— 1875, 4 %	524	»	»	Nord	1645	»	»	Paris (Grande-Ceinture)	392 50	»	»
— 1876, 4 %	525	»	1	Orléans	1265	»	5	Paris-Bourbonnais	391	»	»
Banque de France	3500	»	25	Ouest	850	»	»	Canal de Suez	577 50	»	»
Comptoir d'escompte	962 50	»	»	Compagnie parisienne du Gaz	1370	»	»				

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.

GARE DE SAUMUR.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 8 minutes du matin, express-poste.		
6 — 45 — —		(s'arrête à Angers).
8 — 56 — —		omnibus-mixte.
1 — 25 — —		soir, omnibus-mixte.
3 — 32 — —		express.
7 — 15 — —		omnibus.
10 — 37 — —		(s'arrête à Angers).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 26 minutes du matin, direct-mixte.		
8 — 21 — —		omnibus.
9 — 40 — —		express.
12 — 40 — —		soir, omnibus-mixte.
4 — 44 — —		express.
10 — 28 — —		express-poste.

Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56.

Etude de M^e PAUL TAUREAU,
notaire à Doué.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION
ET PAR LOTS,

Le dimanche 28 septembre 1880,
à midi.

281 PIEDS DE CHÊNE ET D'ORMEAU

Plantés sur divers pièces de terre situées commune de Louresse-Roche-menier et commune de Doué.

S'adresser, pour tous renseignements, audit M^e PAUL TAUREAU.

Etude de M^e PASQUIER, notaire
au Puy-Notre-Dame.

A LOUER

Pour entrer en jouissance de suite,

UN FONDS DE BOULANGERIE

Situé à Sanziers, commune du Puy-Notre-Dame,

Autrefois exploité par M. Delabarre. Pour traiter, s'adresser à M^e PASQUIER, notaire. (581)

A LOUER

Pour entrer en jouissance de suite.

1^o La PROPRIÉTÉ DE GRENBLE, à Saumur, nouvellement restaurée, avec jardins, bosquets et dépendances;

2^o MAGNIFIQUES CAVES, pouvant parfaitement convenir à un négociant en vins ou à un commerçant en gros;

3^o Une autre CAVE, avec puits et source d'eau; partie de maisonnette et accessoires, pouvant convenir à la culture des champignons ou à un jardinier.

S'adresser, pour tous renseignements et visiter les immeubles, à M. J.-B. STEARS, propriétaire, en son château de la Fuie, et à P. LARCHÈVÈQUE, son régisseur, rue de l'Hermitage, n^o 2, à Saumur. (427)

A LOUER

PRÉSENTMENT,

MAISON

Située à Saumur,

RUE DE LA TONNELLE,

Actuellement occupée par M. Courtet, négociant.

S'adresser à M. COURTET. (533)

A VENDRE

UN CAMION

N'ayant presque pas servi.

S'adresser à M^{me} TIRREBOIS, au kiosque, place de la Bilange.

MALADIES DE POITRINE ET DE LA GORGE

De tous les remèdes employés jusqu'à ce jour pour guérir les maladies graves des poumons et de la gorge, aucun n'a donné des résultats aussi certains et aussi constants que la FARINE MEXICAINE, del Dr Benito del Rio, de Mexico. Lorsque la guérison est encore humainement possible et que rien n'a réussi, on doit toujours avoir recours à la FARINE MEXICAINE. Cet aliment précieux FAIT DISPARAÎTRE promptement la diathèse tuberculeuse et les granulations de la gorge, en redonnant au sang sa composition normale de santé. La FARINE MEXICAINE, DANS UN TEMPS RELATIVEMENT COURT, fait cicatriser les plaies des poumons et les granulations de la gorge; c'est un fait qui ne peut plus être contesté aujourd'hui par personne, car plus de 100,000 MALADES GUÉRIS, ALORS QUE LE PLUS SOUVENT ON LES CROYAIT PERDUS PROUVENT CERTIFIÉ que la Farine Mexicaine est le seul remède vraiment efficace pour guérir la PHTHISIE TUBERCULEUSE, la LARYNGITE et la BRONCHITE chronique, le CATARRHE PULMONAIRE, les rhumes, l'épuisement prématuré et toutes les maladies de langueur. La FARINE MEXICAINE est un aliment tonique et digestif par excellence, qui peut être employé avec avantage à la nourriture des jeunes enfants, des valétudinaires et des vieillards, auxquels ELLE REDONNE SANTÉ ET VIGUEUR.

Se vend par boîtes de 1 kilog., 500 et 250 grammes, au prix de 7, 4 et 2 fr. 25, avec une brochure explicative sur sa composition, son mode d'emploi et d'action. Vente en gros: Chez le Dépositaire général, à Tarare, M. R. BARLÈRE, pharmacien-chimiste. (443)

UNE DAME d'un certain âge de-

mande un emploi. Elle est apte à tous les travaux d'aiguille pour vêtements d'homme et de femme, peut tenir des écritures, et garder des enfants et des malades.

Bonnes références. S'adresser au bureau du journal.

AVIS

Si vous voulez que vos matelas soient bien refaits, adressez-vous au matelassier, rue du Presoir-Saint-Antoine, n^o 5; il se rend à domicile, en ville et à la campagne.

PRIX MODÉRÉS.

ENCRE NOUVELLE MATHIEU-PLESSY*



Croix de la Légion d'Honneur à l'Exposit. univ. de 1867.

ENCRE NOUVELLE Double Violet
A. COPIER
Adaptée par toutes les grandes Administrations.
DÉPÔT CHEZ TOUS LES PAPETIERS

GUÉRISON INSTANTANÉE DES NÉURALGIES, MIGRAINES Maux de dents de tête et d'oreilles

PAR LE
Spasalgique-Maréchal
2 fr. le flacon, dans toutes les bonnes pharmacies.
Dépôt chez M. NORMANDINE, pharmacien à Saumur.

LES CELEBRITÉS MÉDICALES

Recommandent l'emploi

DU SAVON ROYAL de THRIDACE

DE

VIOLET

Pour l'hygiène, la fraîcheur et le velouté de la peau du visage et des mains.

INCONTINENCE D'URINE

DES ENFANTS.

Guérison par le traitement du docteur BEAUFUMÉ, de Châteauroux. Traitement gratuit pour les pauvres.

JOURNAL D'AFFICHES

5^e ANNÉE DE L'OUEST 5^e ANNÉE

PARAISANT LE DIMANCHE

Organe spécial pour la vente des Propriétés, Fonds de commerce et Industries.

Un numéro spécimen est adressé franco sur demande affranchie.

ADMINISTRATION: Rues Bodinier et de la Roë, Angers.

LE GRESHAM

COMPAGNIE ANGLAISE

D'ASSURANCES SUR LA VIE

FONDÉE A LONDRES EN 1843

Établie à Paris en 1854, rue de PROVENCE, 30.

Fonds de garantie : 66 MILLIONS entièrement réalisés.

DONT EN VALEURS FRANÇAISES :

Fr. 4,176,108 25	Rentes françaises 3 0/0.
» 226,440	» Obl. Algériennes 4 0/0.
» 2,901,192 80	» Obl. Paris-Lyon-Méditerranée.
» 5,000	» Obl. Ville de Paris.
» 1,109,231 70	» Obl. Midi.
» 1,183,434 15	» Obl. Ouest.
» 588,787 60	» Obl. Nord.
» 3,256,685 30	» Immeubles à Paris.
» 1,019,557 40	» Grande-Ceinture de Paris.
Fr. 14,466,437 20	

Extra-risques modérés pour les voyages en dehors de l'Europe.

RENTES VIAGÈRES IMMÉDIATES

Aux taux de 10, 12, 15, 17 et 20 pour cent, suivant l'âge.

PAYABLES A PARIS :

A LA CAISSE DE LA SUCCURSALE

DANS LES DÉPARTEMENTS :

CHEZ LES BANQUIERS OU AGENTS DE LA COMPAGNIE

Et partout où la Compagnie a ses Succursales.

En Belgique, en Hollande, en Bavière, dans le grand-duché de Bade, en Suisse, en Italie, ainsi que dans ses bureaux en Angleterre, pourvu que le rentier se présente muni de son contrat et accompagné de deux personnes certifiant l'identité.

Les prospectus et les renseignements sont donnés gratuitement à ceux qui en font la demande, 30, rue de Provence, à Paris.

PASTILLES GÉRAUDEL

AGISSANT PAR INHALATION ET PAR ABSORPTION

LES SEULES PASTILLES DE GOUDRON

RÉCOMPENSÉES par le jury international

PARIS - Exposition Universelle de 1878 - PARIS



Rhume, Bronchite, Catarrhe, Enrouement, Irritation de Poitrine, Laryngite, Phthisie et en général toutes les affections contre lesquelles le Goudron est conseillé. Très-utiles aux fumeurs, aux personnes qui fatiguent de la voix et à celles qui sont exposées, dans leurs travaux, à respirer des poussières ou des vapeurs irritantes. L'immense succès de ces Pastilles, en France et à l'étranger, prouve leur supériorité incontestable.

PRIX DE L'ETUI : 1⁵⁰

VENTE EN GROS : A. GÉRAUDEL, PHARMACIEN DE 1^{re} CLASSE

à SAINT-MÈNEHOULD (Marne)

DÉTAIL : Dans toutes les Pharmacies - Env. fr. contre mand. poste.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le